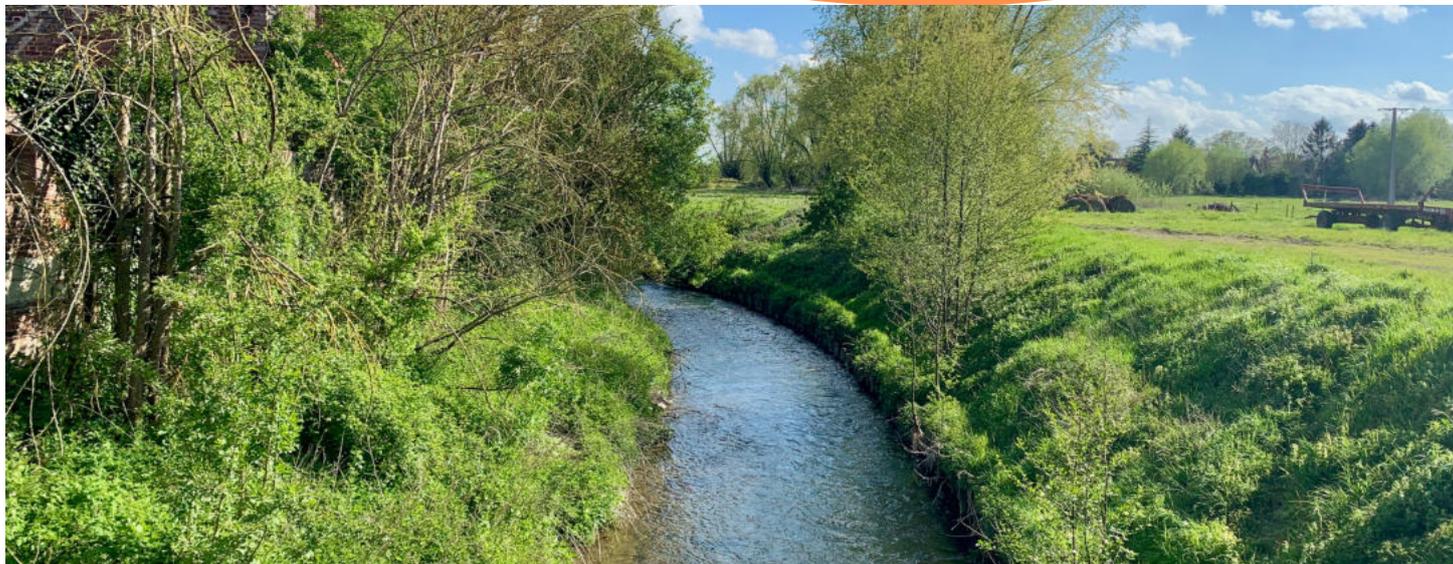
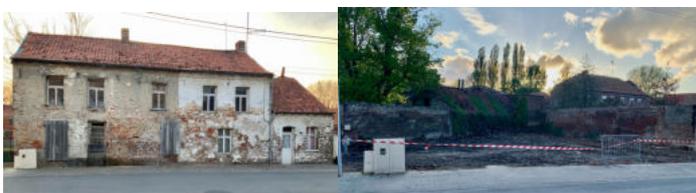


VIE MONCHALSIEENNE

mensuel d'information municipale



Actualités



Point sur l'avancement de l'aménagement du centre-bourg :

Le désamiantage ainsi que la démolition des maisons situées rue de Valenciennes ont été effectués par l'entreprise Renard.

Suite à l'essai concluant du retournement du bus du Simouv ce jeudi 20 mai en présence de M Jean-Claude Dulieu, Conseiller

Départemental, le démarrage des travaux d'aménagement du parking et de la Halle par l'entreprise Sorriaux ne saurait tarder.

La ligne 103 intégrera l'arrêt "Monchaux Mairie" dans ses horaires dès la rentrée de septembre.

Un grand merci à Océane, jeune monchalsienne qui a participé à la décoration des objets de Pâques en bois .

L'initiative sera renouvelée l'année prochaine en privilégiant l'investissement et la création des jeunes artistes de la commune.

THÈME DU MOIS

L'AIDE SOCIALE À L'HÉBERGEMENT POUR LES PERSONNES ÂGÉES

- Qu'est-ce que l'aide sociale à l'hébergement ?

C'est une aide financière accordée par le Département versée à l'établissement pour permettre de payer les frais de séjour en établissement pour personnes âgées. Les frais avancés par le Département constituent une dépense qui est récupérable au moment de la succession du bénéficiaire.

- Qui peut bénéficier de l'aide sociale ?

Toute personne :

- âgée de plus de 65 ans ou de moins de 65 ans ayant une reconnaissance d'incapacité au travail ou un taux d'incapacité supérieur ou égal à 80%, hébergée dans un établissement habilité à accueillir des bénéficiaires de l'aide sociale,
- ne disposant pas des ressources suffisantes pour pouvoir payer ses frais de séjour.

- Comment et quand faire ma demande ?

Le dossier de demande d'aide sociale est disponible dans tous les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS) ou les Centres Intercommunaux d'Action Sociale (CIAS). Il doit être rempli dans les deux mois suivant l'entrée en établissement. Ce délai peut être prolongé de deux supplémentaires. Une fois rempli, le dossier est à remettre au CCAS ou au CIAS.

Liens utiles

Informations générales et estimation du montant des frais d'hébergement: www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr

Informations sur l'aide sociale dans le Département du Nord : www.lenord.fr

Estimation de la participation d'obligation alimentaire : www.lenord.fr/obligationalimentaire#estimation

Monchaux Infos

Monchaux sur Écaillon recherche des personnes bénévoles inscrites sur les listes électorales pour participer aux opérations de dépouillement lors des scrutins électoraux des 20 et 27 juin 2021 (élections Départementales et Régionales).

Quel est le rôle des scrutateurs ?

Le scrutateur participe au dépouillement des enveloppes et bulletins figurant dans les urnes.

Quel est le rôle des assesseurs ?

L'assesseur est chargé de veiller au bon déroulement des opérations de vote par la vérification, à la table de vote, de l'identité des électeurs-rices et par la gestion des listes d'émargement.

Si vous souhaitez participer à l'organisation des élections en tant que scrutateur ou assesseur, il suffit de prendre contact avec la mairie au 03 27 24 53 78 ou directement à l'accueil.

Des mesures sanitaires renforcées seront mises en place dans tous les bureaux de vote.

Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Le PLUi est devenu légal et opposable à compter du 1er avril 2021. Il s'applique sur les 35 communes de l'agglomération et se substitue aux anciens documents d'urbanisme (PLU, POS).

Il découpe le territoire en 4 grands types de zones : Zones urbaines (U), Zones à urbaniser (AU), Zones agricoles (A), Zones naturelles (N).

Il définit les règles qui s'appliquent à chaque zone.

Quels types de construction sont autorisés et interdits ?

- Quelles sont les règles à respecter sur l'aspect extérieur ?
- Quelle hauteur/quel gabarit peut avoir la construction ?
- Quelles sont les règles d'implantation ?

Où consulter le dossier du PLUi ?

Le document d'urbanisme est disponible sur la page www.valenciennes-metropole.fr, rubrique PLUi, au siège de l'agglomération à Valenciennes et dans les 35 communes du territoire.



Entretien des trottoirs et des caniveaux

Les riverains (propriétaires ou locataires) sont tenus d'assurer le nettoyage des caniveaux et des trottoirs, ainsi que l'enlèvement des mauvaises herbes en bordure de leur propriété.

Il est interdit de jeter les balayures sur la voie publique ou dans les avaloirs d'eaux pluviales.

« J'entretiens mon trottoir ! »

La commune vous remercie pour votre participation à l'effort collectif et citoyen

« Chaque habitant doit maintenir son trottoir, son fossé et/ou caniveau en bon état de propreté, sur toute la longueur de son habitation »
Règlement Sanitaire Départemental (art.32)

- Balayage
- Désherbage (arrachage ou binage)
- Démoussage

Portrait de :

Come Pétanque



Les adhérents de l'association Come pétanque sont heureux de se retrouver depuis le 01 mai dernier, avec l'aval de leur Fédération et de la municipalité, sur le terrain de pétanque situé rue de l'Église.

Le club, fondé en 1991 par 4 copains : RUDENT Philippe, BERTIAU Philippe, DELCAMBRE Marc et LEMAIRE Joël, fêtera ses 30 ans en novembre prochain.

Didier BOULNOIS, actuel président depuis 2008, vous invite à venir rejoindre les 15 membres tous les samedis de 14h45 à 18h30 de mars à octobre.

Chaque année en juin, le club organise un concours ouvert à tous les Monchalsiens. Le Comité s'investit dans les manifestations organisées par la commune et notamment pour la récolte de fonds en faveur du Téléthon.

Pour tous renseignements, vous pouvez contacter Didier Boulnois au 09.66.82.02.41 ou Annie DHUIN au 06 42 80 93 87

MONCHAUX-SUR-ECAILLON

Redémarrage réussi pour le club de pétanque

Les membres de l'association ont débuté le challenge interne organisé en vingt et une journées.

Après un changement de comité, le club de pétanque a débuté sereinement la saison.

Le 29 mars, l'assemblée générale du club de pétanque voyait le comité du club démissionner en blanc. Nombreux des joueurs y évoluant déclinaient alors de représenter le Monchoux et le 4 avril, une semaine plus tard seulement, une nouvelle réunion permettait la constitution d'un nouveau comité composé de cinq membres (dont trois dames). La présidence était alors confiée à Didier Boulnois.

Depuis, les choses sont allées très vite. Le club revient déjà vingt-six licenciés, huit dames et dix-huit messieurs.

Pour l'instant, toutes et tous se retrouvent chaque samedi, à 14 h 45, sur le boulotroune, face à l'église, pour y disputer le challenge interne organisé en vingt et une journées. Il est toujours possible d'y prendre part.

Le comité : Didier Boulnois, président ; Sophie Deroge, vice-présidente ; Chantal Bric, secrétaire ; Sandra Deroy, trésorière ; Anne Flotte, trésorier-adjoint.

► Renseignements : 03 27 33 02 41.